

 <p>CHS DE LA SAVOIE Service DRH</p>	<p>AVIS DE VACANCE DE POSTE</p> <p>Affiché le 9/12/2022</p>	<p>Psychiatrie ADULTE Précarité</p> <p>Equipe RSA-CD73</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Grade : Psychologue

Poste à pourvoir à 60 % sur le Conseil Départemental 73, dans le pôle vie sociale à la Direction Départementale Cohésion Sociale

Lieux d'intervention : Maison sociale du Bassin Chambérien (rue Ste Rose), Centre Social Départemental Oméga à La Ravoire, CCAS et AQCV (Association Quartier du Centre Ville) à Chambéry, Centre Social Départemental de la Motte Servolex.

Poste vacant à compter du : 2.01.2023

Définition : *Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des actions préventives et curatives à travers une démarche prenant en compte la vie psychique des individus et des groupes, et ce afin de promouvoir l'autonomie de la personne*

Des agents du CHS interviennent pour exercer la fonction de psychologue au sein du Département.

Leurs **missions spécifiques** consistent à :

Soutenir les équipes (référénts sociaux) :

- En procédant notamment à des analyses cliniques de situation complexe avec les acteurs du dispositif RSA afin d'évaluer, notamment les attitudes de blocage des personnes en difficultés par rapport à leur parcours d'insertion,
- En participant à des thèmes de réflexion repérés comme nécessitant une analyse plus fine (alcoolisme, mécanisme de défense, etc...).

Accompagner l'accès aux soins :

- En permettant aux bénéficiaires d'accéder à des prises en charge nécessaires compte-tenu de leurs troubles psychiques à partir de rencontres/entretiens individualisés. Ces prises en charge seront organisées si besoin en s'appuyant sur les accompagnateurs santé,
- En animant ou co-animant des groupes de santé autour des problèmes de santé.

Assurer les relais avec les dispositifs locaux de santé mentale, par des temps de concertation avec les Equipes des Centres Médico-Psychologiques (et avec le psychiatre du CMP si besoin) autour de situation nécessitant une orientation vers les soins, conformément aux termes de la convention générale de partenariat dans le domaine de l'action sociale entre le Département et le CHS, article 3-2-2.

Participer au réseau de santé se développant dans le dispositif RSA : les médecins généralistes, les Urgences, CCAS, MDPH, AQCV...

Participer aux réunions de coordination sur le site du CHS (périodicité trimestrielle)

Leur activité sera évaluée annuellement à l'occasion d'un bilan d'activité dont un exemplaire sera transmis au CHS (voir article 12 de la présente convention).

Ce bilan doit notamment faire apparaître :

- le nombre d'usagers rencontrés,
- le nombre d'usagers orientés,
- le nombre d'usagers accompagnés,
- le nombre de visites à domicile (VAD),
- le nombre de groupes de santé,
- le nombre de réunions avec le réseau local de santé.

Organiser un travail en binôme avec les accompagnateurs de santé de la cohésion sociale afin d'identifier les problématiques de souffrance psychique dans l'accompagnement à l'insertion et optimiser la coordination professionnelle.

Coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle : ADS, coordonnateur, assistantes sociales, chef de service de la cohésion sociale dans un souci de partage, de continuité et de traitement des informations sur le parcours et l'accompagnement relationnel.

Savoir-faire requis

- Contribuer au diagnostic sur le fonctionnement psychique d'un patient
- Ajuster la thérapeutique en fonction du patient et de son environnement familial
- Rédiger des notes cliniques
- Adapter sa pratique professionnelle aux situations rencontrées
- Etre en capacité de se positionner
- Avoir le sens de l'autonomie et de l'organisation
- Observer, écouter, et analyser la situation, le discours des personnes

Dossier de candidature et délais : Une lettre de motivation et un curriculum vitae constituent le dossier de candidature.

Les candidatures doivent être adressées à la Directrice chargée des Ressources Humaines & des Affaires Médicales **avant le 9 janvier 2023**

Renseignements : auprès de Mme Véronique NEMITZ Cadre Supérieur de Santé, Coordination CHS/RSA au 04 79 60 30 25.